



Trop perçu indemnités de licenciement - erreur de l'employeur

Par **soledad41**, le **08/06/2009** à **02:11**

Bonjour, j'ai été licenciée pour inaptitude en novembre 2008 suite à une invalidité 2ème catégorie au mois de décembre j'ai reçu un virement de 6000 euros et aujourd'hui par un simple appel téléphonique mon employeur m'informe s'être trompé dans le calcul de mon indemnité et donc que je dois lui rembourser 3000 euros. Je ne dispose plus de cette somme puisque j'ai remboursé la totalité de mon prêt voiture. Comment calculer mon indemnité j'étais dans cette société depuis 1991 et dois je rembourser cette somme ? 7 mois après me prévenir qu'ils se sont trompés et sans même un courrier explicatif ! par avance merci de votre réponse !